



# Saint-Maurice

Réponse du Conseil municipal  
au  
Conseil général

## ***Postulat de Mesdames Mireille Brouchoud et Virginie Dubuis Gschwend « Réfection Rue Fernand Dubois »***

### **1. Introduction**

Le Conseil municipal a pris connaissance, avec grand intérêt, du postulat susmentionné.

Il adhère totalement aux préoccupations exprimées dans le texte du postulat. Il se montre très attaché à la sécurité des usagers, piétons, cyclistes et automobilistes, comme au travail sur le visuel des rues.

### **2. Sécurité**

Dans le sens de la sécurité, le Conseil peut confirmer les décisions qu'il a prises jusqu'à aujourd'hui et qui sont conformes à celles annoncées :

1. Travail dès 2023 sur un passage des rues de la Cité à 30 km/h ou à 20 km/h pour certaines zones qui pourraient être adéquates (quartier du Glarier ?) : un mandat d'étude a été confié dès le premier semestre au bureau Sollertia SA. Cette étude concernera l'ensemble du réseau communal. Le résultat de cette étude est attendu pour la fin du premier semestre 2023 et les premières mesures pourront être prises encore cette même année.
2. Passage à 30 km/h de l'Avenue du Simplon partiellement et de l'Avenue d'Agaune : en parallèle, le Service de la Mobilité du Canton du Valais (SDM) a également mandaté le bureau Sollertia SA pour une étude sur le passage à 30 km/h de l'Avenue d'Agaune et partiellement de l'Avenue du Simplon. Nous n'avons pas de contrôle sur l'agenda cantonal. Mais le fait d'avoir accepté de donner un mandat en parallèle de l'étude communale est un signal très positif de la part du SDM.
3. Réflexion globale sur les parkings : dans un même temps, le Conseil municipal a adjudgé un mandat à la société CITEC SA pour une réflexion globale sur les parkings de l'ensemble de notre commune. Cette étude vise à établir tout d'abord une stratégie globale et des lignes directrices pour l'avenir quant à l'implantation de parking avec pour points de réflexion prioritaire les parkings destinées aux visiteurs ponctuels de Saint-Maurice (travailleurs ou touristes) et les zones d'habitation. Second but visé par le mandat CITEC, le Conseil municipal, sur la base de la motion de Messieurs Vincent Raymond et Dominique Robyr concernant le parking du Mauvoisin et en prenant en compte le développement de certaines zones, a décidé de revoir la totalité de la politique des tarifs de parcage avec une volonté de la simplifier (moins de zones différentes et moins d'horodateurs).

### **3. Cité avenante**

Dans le sens de conserver une cité avenante pour les habitants et les visiteurs, le Conseil a confirmé sa volonté de poursuivre les réflexions qu'il veut participatives sur la Grand-Rue et ses environs. Le cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour attribuer un mandat d'architecte est toujours en cours de réflexion et devrait déboucher dans le courant du 2ème semestre 2023 à l'adjudication du dit mandat. Il comprendra comme annoncé une phase participative. Pour rappel, les travaux devraient être annoncés dans le PA5 et pourraient débuter en 2027.



## 4. Conclusion

Pour revenir à l'objet du postulat, il est apparu au Conseil municipal, considérant les réflexions et travaux susmentionnés en cours, qu'il était certainement prématuré de choisir de relooker la Rue Fernand Dubois avant l'aboutissement de ces réflexions. Ainsi, une solution minimale a été choisie pour finaliser le chantier tout en améliorant la circulation dans cette rue désormais en sens unique avec la mise en place de nouvelles places de parc (place mobilité réduite et place de livraison), ainsi que deux zones de rebroussement. Certains menus travaux (plantation d'arbres et enlèvement de la plate-bande minérale), ajouté à un passage vraisemblable de toute la Rue J-H Barman à 30 km/h ont permis d'affiner la qualité de ces rues avant l'adoption de lignes directrices pour la Vieille Ville à travers le mandat évoqué ci-dessus.

Nous remercions les conseillères générales, auteures du texte du postulat, pour la réflexion qu'il a permis d'ouvrir auprès des instances communales et espérons avoir été complets dans la réponse.

*Adopté par le Conseil municipal en séance du 10 mai 2023.*

### Commune de Saint-Maurice

Président  
Xavier Lavanchy

Secrétaire  
Alain Vignon